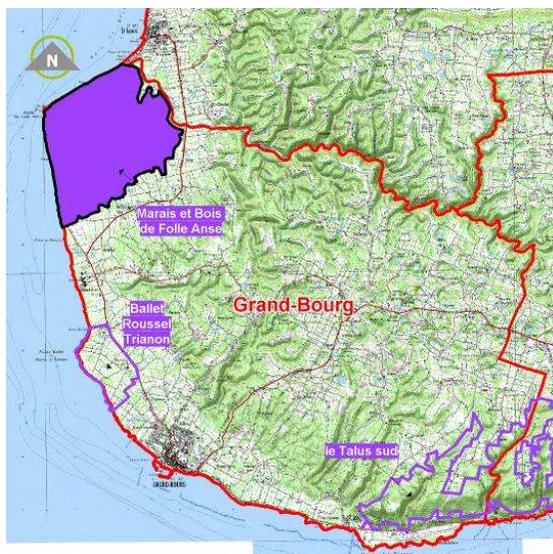




1 Carte d'identité du site

Identifiant cartographique	15 185
Superficie	492 ha
Site inscrit en ERL au SMVM 2011	Oui
Site recensé dans l'atlas ADUAG 1995/98	Oui
Unité géographique fonctionnelle correspondante	UG 11 B : La côte occidentale de Marie Galante
Organismes impliqués dans la gestion	-

Localisation du site



Situés au Nord-ouest du territoire de Grand-Bourg, les marais de Folle-Anse se développent en arrière du littoral dont ils sont séparés par un épais cordon sableux. L'essentiel de cette zone humide est cultivée. Les marais s'étendent sur près de 5 km² entre le bourg de St-Louis au Nord et la Pointe du Maréchal.

Accès au site : par les nombreux chemins d'exploitation agricole prenant appui sur les RN 9 et RD 206 qui

circonscrivent les marais.



Source : BdOrtho IGN 2005, prise de vue mars 2004
Cartographie du site d'après les données SMVM

Sauf mention contraire, toutes les photos, cartes et illustrations ont été réalisées par EGIS EAU, 2010, tous droits réservés

Ressources, territoires et habitats
 Développement durable
 Énergie et climat
 Prévention des risques
 Infrastructures, transports et mer

Présent pour l'avenir



Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Guadeloupe



Synthèse

Typologie du site (issue R146-1 du CU) :	Intérêts écologiques : <input type="checkbox"/> a (plage), <input type="checkbox"/> b (forêt proche du rivage de la mer) et <input type="checkbox"/> e (zone humide),
--	--

Justification du classement en ERL	Paysage remarquable ou caractéristique du patrimoine naturel et culturel du littoral	Oui
	Site nécessaire au maintien des équilibres biologiques	Oui
	Site présentant un intérêt écologique	Oui

Etat du site	
Etat des lieux du paysage (préservé / altéré / très altéré)	Altéré
Valeur paysagère (quotidienne / importante / majeure)	Importante
Qualité écologique (faible / moyenne / forte)	Forte
Importance culturelle (faible / moyenne / forte)	Faible
Principaux usages et activités sur le site :	
Agriculture, élevage, randonnées	
Pressions et menaces	
Pressions naturelles (faibles / moyennes / fortes)	Moyennes
Pressions chimiques (faibles / moyennes / fortes)	Moyennes
Pressions physiques (faibles / moyennes / fortes)	Moyennes
Sources de pollution et éléments disqualifiants	
Décharge, constructions, centrale électrique, port autonome, cultures	
Protections, inventaires, labels, ...	

Réserve de biosphère, ZNIEFF (type 1 et 2), Arrêté de Protection de Biotope, Acquisition du Conservatoire, Forêt domaniale du littoral
Organismes impliqués dans la gestion du site : -

Propositions de modifications du périmètre du site	
Extension du périmètre	Non
Déclassement / pastillage	Oui : 18,2 ha (Port autonome, constructions)



Panoramique sur la Pointe de Folle Anse



2 Diagnostic du site

2.1 Les paysages

Motifs du paysage : (mots clés)	Baie, côte rocheuse, décharge, forêt, mangrove et forêt humide, marais, mare, monocultures, plage de sable blanc, pointe, port, prairie
Importance paysagère : (Quotidienne, importante, majeure)	Importante : Paysage d'une grande richesse de par les multiples milieux qui le composent.
Autres ERL présentant de fortes similarités en terme de motifs paysagers	Aucun

Unité géographique paysagère correspondante

Ce site s'inscrit dans l'Unité Géographique paysagère PAYS 9C¹. Cette unité est délimitée au Nord par la Pointe du Cimetière et au Sud par la Pointe des Basses. Sur ce littoral, on retrouve des plages sableuses et rocheuses. La rivière Saint-Louis alimente la vaste zone de marais au Sud de Saint-Louis.

Visibilité du site

Ce site est essentiellement visible depuis la mer, mais aussi de la RN9 et de la RD206 qui bordent les marais.

Structures paysagères et spécificités

Le site offre un paysage d'espaces marécageux, jardinés, cultivés, boisés formants une continuité avec la mer et le cordon sableux. La forêt littorale se caractérise par une futaie de belle tenue, étoffée par un sous-bois également fourni.

¹ Cf. Première phase de l'étude – Unité Géographiques fonctionnelles – Les paysages de l'archipel de la Guadeloupe (p.37)

En arrière de cet espace littoral et du talus sur lequel est venu s'établir la RD 206, l'influence marine est moindre ou très localisée. Les espaces périphériques aux marais ont été défrichés pour les mettre en culture.



Etat des lieux du paysage

Le paysage un état de préservation relativement bon. La station d'épuration, le port autonome et la décharge marquent le plus fortement l'anthropisation du milieu et viennent ternir le tableau.

2.2 Importance patrimoniale

Le fait que cet espace ait été un vaste site amérindien lui confère un intérêt archéologique souligné. Il a malheureusement été pillé et dégradé par des travaux d'équipement divers.



2.3 Caractéristiques écologiques

Liste des écosystèmes naturels rencontrés sur le site

La présence de multiple écosystème au sein de cet espace est l'une des explications à la richesse de cet espace.

En effet, plusieurs zones peuvent être citées : le littoral, le bois de Folle-Anse, les marais, la forêt marécageuse et enfin la mangrove.

Dans la **forêt littorale**, on rencontre les espèces typiques de première colonisation, telles que Mancenillier (*Hippomane mancinella*), Catalpa (*Thespesia populnea*), Bois noir (*Capparis cynophallophora*), Raisinier bord-océan (*Coccoloba uvifera*), puis celles caractéristiques de la **forêt sèche** qui viennent étoffer un bois, en arrière du littoral, impressionnant par la variété de ses espèces et la puissance de ses individus. Le Gommier rouge (*Bursera simaruba*), le Poirier (*Tabebuia pallida*), le Mapou noir (*Cordia nesophila*) constituent une voute sous laquelle se développe un sous-bois à Ti-coqueron (*Randia aculeata*), Merisier (*Eugenia gryposperma*). S'y mêlent des essences davantage représentatives du milieu mésophile telles que le Galinier (*Callophylum calaba*), l'Acajou rouge (*Cedrela odorata*).

La longue plage de sable fin, baignée par des eaux calmes d'un bleu turquoise évoque tout le charme balnéaire et tranquille de Marie-Galante. Une partie



linéaire a d'ailleurs été aménagé par l'ONF pour recevoir plusieurs carquets.



Sur la vaste zone de marais ennoyée de façon pérenne ou temporaire, une part importante a été défrichée à des fins agricoles pour y développer des parcelles de culture ou de pâture. La canne à sucre prévaut mais elle est accompagnée aussi de cultures maraîchères. Ces marais apparaissent composés de trois types de milieu:

- Les **marais saumâtres** sont des espaces issus d'une dégradation forestière. On y retrouve l'Herbe coupante (*Cladium jamaicense*) et la Fougère dorée (*Acrostichum aureum*) qui constituent des milieux écologiquement intéressants. L'homme y met parfois malheureusement le feu afin de figer le milieu à un stade végétal qui n'est qu'une étape préalable à la reconquête forestière.



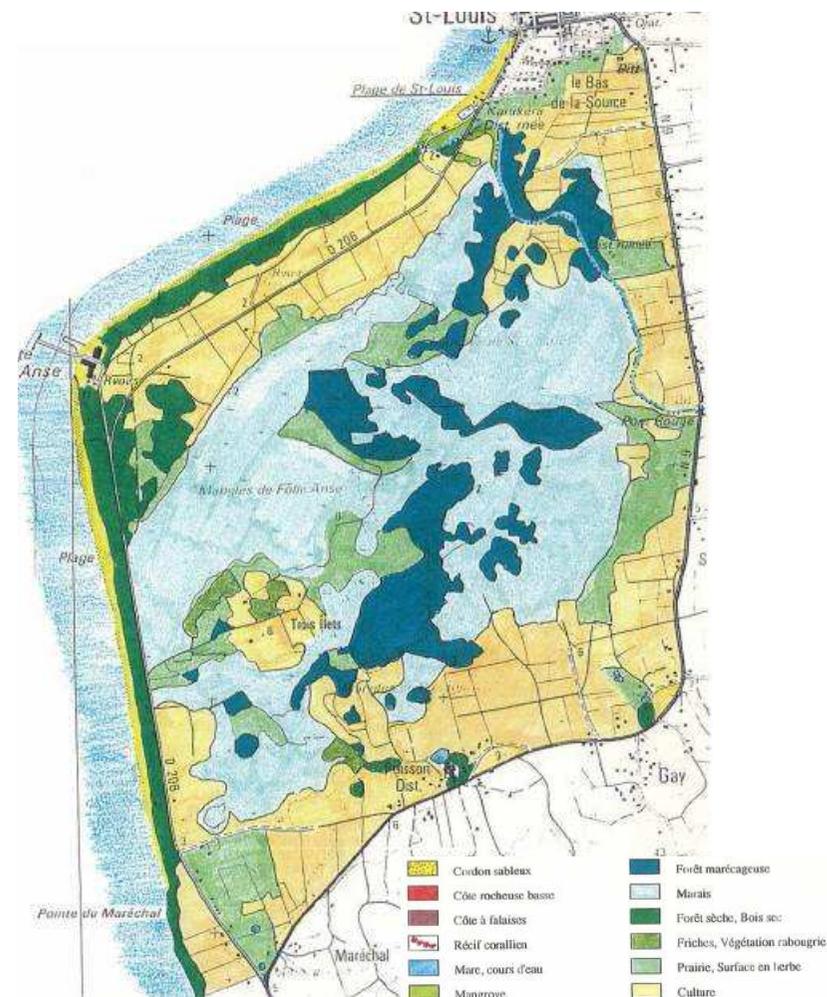
- Les **marais d'eau douce** s'étendent aux abords de la forêt marécageuse. La végétation herbacée est caractérisée par la Grande Herbe-mare (*Echinochloa guadeloupensis*), l'Herbe couteau (*Scleria secans*) et une Fougère.

- La **forêt marécageuse** occupe les bas fonds de cette vaste plaine littorale et se développe en milieu non salé ou faiblement saumâtre. En association avec le Mangle-médaille (*Machaerium lunatum*), citons également le Mapou baril (*Sterculia caribea*), le Fromager (*Ceiba pentandra*), ou encore dans les zones moins inondées le Galba (*Callophylum calaba*) mais aussi le Cachiman cochon (*Annona glabra*), la Liane à barriques (*Trichostigma octandrum*).

Le long de zones d'échange privilégiées avec la mer, l'influence marine est soulignée par des lisières de mangrove dont l'aire d'extension, peut se développer ponctuellement plus à l'intérieur du marais. Ces enclaves qui se dessinent alors dans la forêt sèche ou dans les marais réunissent le Palétuvier rouge (*Rhizophora mangle*), le Mangle blanc (*Laguncularia racemosa*), le Mangle gris (*Avicennia germinans*), l'Olivier bord-de-mer (*Conocarpus erecta*).

D'autres espèces plus rares viennent enrichir ce boisement comme le Gaïac (*Guaicum officinale*) et l'Âcomat.

La pression cynégétique présente sur cet espace est très forte et concerne notamment le Siffleur, le Routoutou, le canard des Bahamas, la poule d'eau à cachet vert, La Foulque d'Amérique.



Unités écologiques (issues de l'atlas ADUAG – DIREN)





Complémentarité et articulation du site, fonction forte pour l'équilibre des milieux naturels

Les espèces présentes dans la forêt littorale, caractéristiques des milieux secs, sont associées à des espèces que l'on rencontre plus volontiers en forêt humide. L'influence des deux milieux, littoral sableux et sec d'une part, marais d'autre part, est probablement à l'origine de la conjugaison d'espèces qui d'ordinaire ne se partagent pas le même biotope. Cette spécificité est remarquable et situe la forêt littorale comme une valeur naturelle majeure de Marie-Galante voire de la Guadeloupe.

Le caractère d'unicité et la variété de la forêt riche de nombreuses espèces fortes rares font de cette séquence végétale un écosystème hors norme dont la protection s'avère impérieuse.

La valeur environnementale de ce site, est soulignée par la qualité de la faune et notamment de l'avifaune qui y réside.

Etat de préservation du milieu naturel

Très anthropisé au niveau des marais, l'environnement reste d'un intérêt majeur au niveau de la forêt littorale de Folle Anse malgré les divers équipements et sources de nuisances qu'elle supporte et qui l'ont passablement dégradée.

L'agriculture, le tracé de la route et la décharge ont peu à peu réduit l'importance et la variété de cette couverture végétale. Toutefois, celle-ci a gardé une nature originale et rare puisque la forêt littorale de Folle-Anse est une des dernières sinon la dernière forêt Littorale de Guadeloupe.

2.4 Caractéristiques abiotiques du site

Réseau hydrographique

Cette vaste zone humide est alimentée par la rivière St-Louis au Nord mais également par quantité de ravines qui, en période pluvieuse, se transforment en petits cours d'eau temporaires drainant les eaux du plateau central.

Caractéristiques géologiques et morphologiques du site

Ce site se trouve dans l'Unité Géologique UG 6 correspondant aux calcaires de la Grande Terre et de Marie-Galante. L'île est une vaste table calcaire,

constituée de deux couches : un substrat ancien de tufs volcaniques sédimentés par des dépôts marins calcaires, recouverte d'une épaisse couche de calcaires.

3 Activités, usages et services rendus

Activités primaires

L'ensemble de la terrasse littorale qui s'étend de Grand-Bourg à St-Louis est consacré à l'agriculture.

Leur artificialisation et les activités qui s'y sont développées sont donc directement orientées vers la canne à sucre. Ainsi, ce paysage rural dans lequel viennent s'inscrire quelques constructions éparses, le long des axes, accueille de grosses unités de transformation (usine, distillerie), de stockage et d'embarquement des produits canniers.

L'usine sucrière de Grande Anse est implantée au sud des marais de Folle-Anse. Elle ne les concerne donc pas directement. Cependant, de par son activité, elle génère un dynamisme qui rayonne sur ce site et le mobilise tout particulièrement.

La distillerie Poisson est implantée en lisière des marais, au Sud de la zone.



Ponton du Port Autonome



Fonction récréative

La zone des marais peut également remplir une fonction récréative voire éducative compte tenu de la diversité des milieux qu'elle réunit. La côte littorale est attractive du fait de sa large plage, ainsi que la forêt littorale qui jouxte la plage.



Centrale électrique de Cocoyer-Folle Anse

4 Pressions et menaces

Causes naturelles :

Le site est soumis à :

- des surcotes marines, de 4 m et 8 m dues aux marées de tempête et aux houles cycloniques sur la zone proche de la côte
- un risque sismique avec effet de site sur la totalité du site
- Un risque d'inondation issu de la présence de la rivière

Destruction chimique

Une station d'épuration est présente en retrait du port autonome. La décharge est située à proximité immédiate de la forêt littorale. Elle peut fortement impacter le milieu dû au lessivage des jus issues des produits stockés appelé lixiviats.

Action anthropique

La Pointe de Folle-Anse a été aménagée pour supporter un ponton d'embarquement des produits canniens. Au pied de cette rampe ont été édifiés de vastes hangars pour le stockage.

Le littoral de Folle-Anse supporte par ailleurs de vastes réservoirs d'hydrocarbures, les unités électrogènes qui alimentent l'île en électricité, la station d'épuration de St-Louis.

Le Bois de Folle-Anse et les marais accueillent respectivement les décharges municipales de Grand-Bourg et de St-Louis.



Décharge du marais de Folle Anse



Constructions dans le périmètre de l'espace remarquable





Vulnérabilité des paysages

	Identification	Vulnérabilité	Réversibilité
Eléments disqualifiants (impacts avérés et répertoriés)	Parcelle agricole	Forte Moyenne Faible	Impossible Difficile Possible
	constructions	Forte Moyenne Faible	Impossible Difficile Possible
	STEP et décharge	Forte Moyenne Faible	Impossible Difficile Possible
Facteurs de pression (indices dévolution du paysage)	Mitage du paysage	Forte Moyenne Faible	Impossible Difficile Possible
	Extension de la décharge	Forte Moyenne Faible	Impossible Difficile Possible



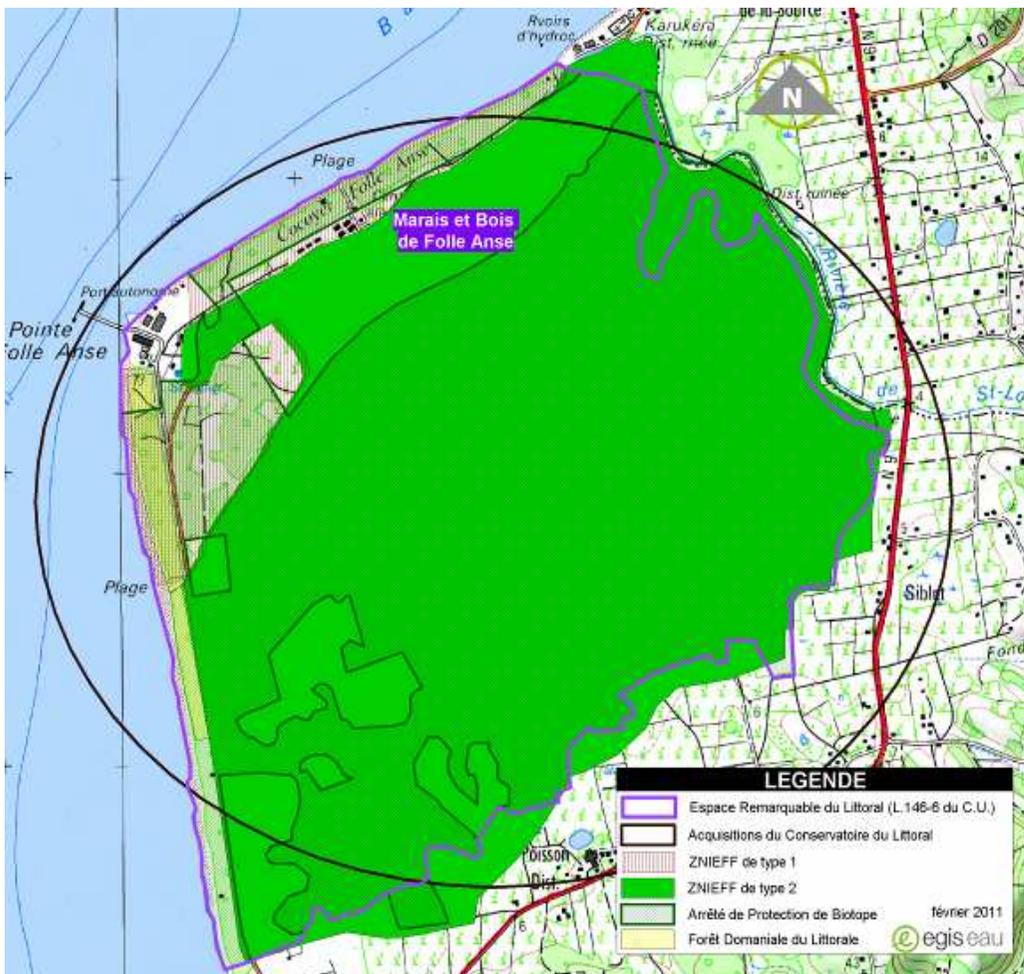
5 Outils de protection des milieux naturels, inventaires, labels ...

<i>Inventaire patrimonial</i>	ZNIEFF	Type 1 : 51,4 ha Type 2 : Morphy (464 ha)
<i>Outils de protection et label internationaux ou européens</i>	Réserve de Biosphère	Aire de transition
<i>Outils de protection réglementaire</i>	Arrêté de Protection de Biotope	Oui (406 ha)
	Forêt Domaniale du Littoral	Oui (6,33 ha)
<i>Outils de protection par la maîtrise foncière</i>	Acquisition du Conservatoire du Littoral	Oui, intégralité du site

Facteurs d'équilibre et évolutions observées

Excepté la mise en place de mesures de protection et de gestion sur le site, il semble qu'il n'y ait pas eu d'évolution majeure sur l'ensemble de cet ERL depuis l'atlas DIREN - ADUAG (1996).





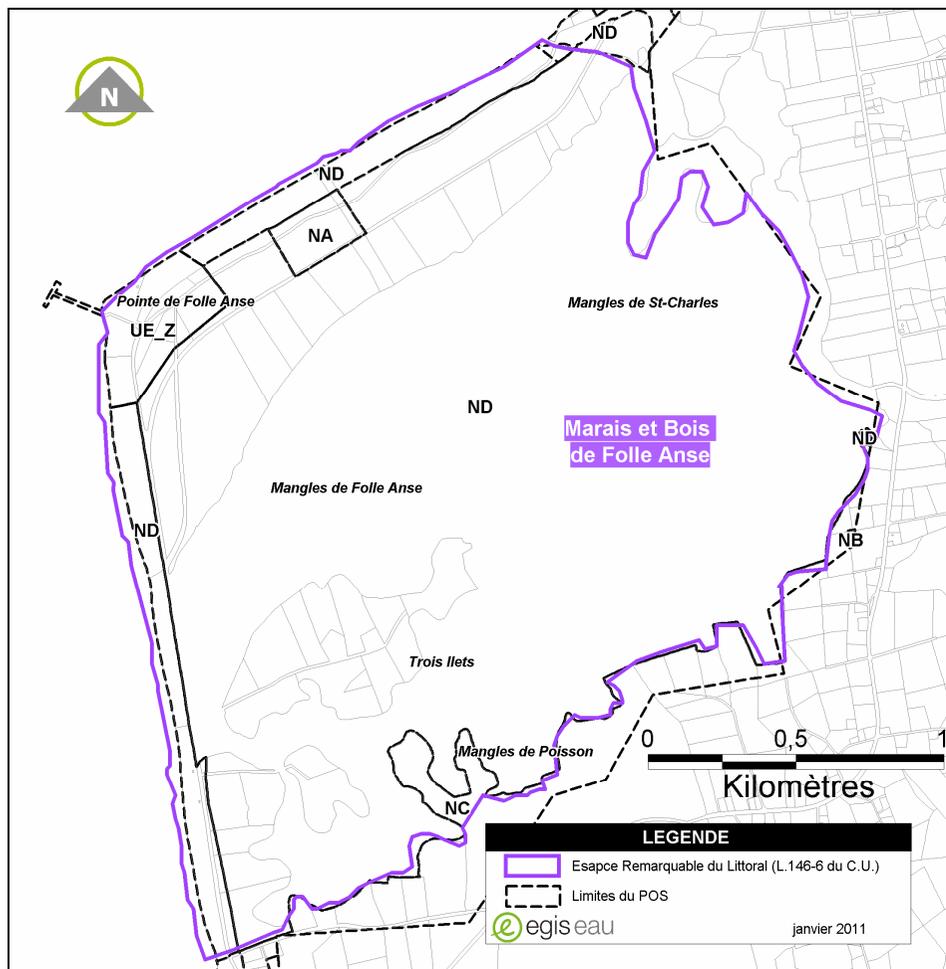
Outils de protection et de gestion

6 ZONAGE DU POS / PLU – SMVM

Marais et Bois de Folle Anse	La zone d'étude doit respecter le règlement relatif au zonage ND. Au niveau de la pointe se trouve une zone UE Z et près de la bande sableuse une zone d'urbanisation future à vocation touristique (INAt). Il est également constitué d'une zone agricole (NC)
Secteurs adjacents/limitrophes en cas de menace identifiée	Manque de données

Les zonages du POS présentés ici sont issus de la couche pos_971 de 2006 réalisé par la DDE. La carte ci-contre n'a donc pas valeur réglementaire et ne tient pas compte des éventuelles révisions effectuées.





7 Evaluation des besoins

7.1 Besoins de protection

	Description	Niveau
Niveau de vulnérabilité	Pression modérée d'urbanisation et d'extension de la décharge.	Moyen
Importance des protections actuelles	Niveau de protection fort sur l'ensemble du site : acquisition du conservatoire du littoral, arrêté de protection de biotope...	Fort
Niveau de sécurité des frontières	Peu de constructions aux frontières du site.	Fort

➔

Besoins de protection	Compte tenu des nombreuses protections déjà présentes sur le site et des pressions modérées qui s'y exerce, le besoin en protection est faible.	Faible
------------------------------	---	--------



7.2 Besoins de restauration

	Description	Niveau
Niveau de dégradation	Niveau de dégradation importante car plusieurs atteintes au site : port autonome, décharge, STEP, constructions.	Fort
L'importance des fonctions naturelles assurées	Milieus variés. Biodiversité riche et particulière avec des espèces rares.	Fort
L'importance des fonctions d'aménités	Fonction paysagère importante. Intérêt archéologique notable. Site récréatif reconnu.	Fort

➔	Besoins de restauration	Besoin important de restauration au vu des dégradations observées.	Fort
---	-------------------------	--	------

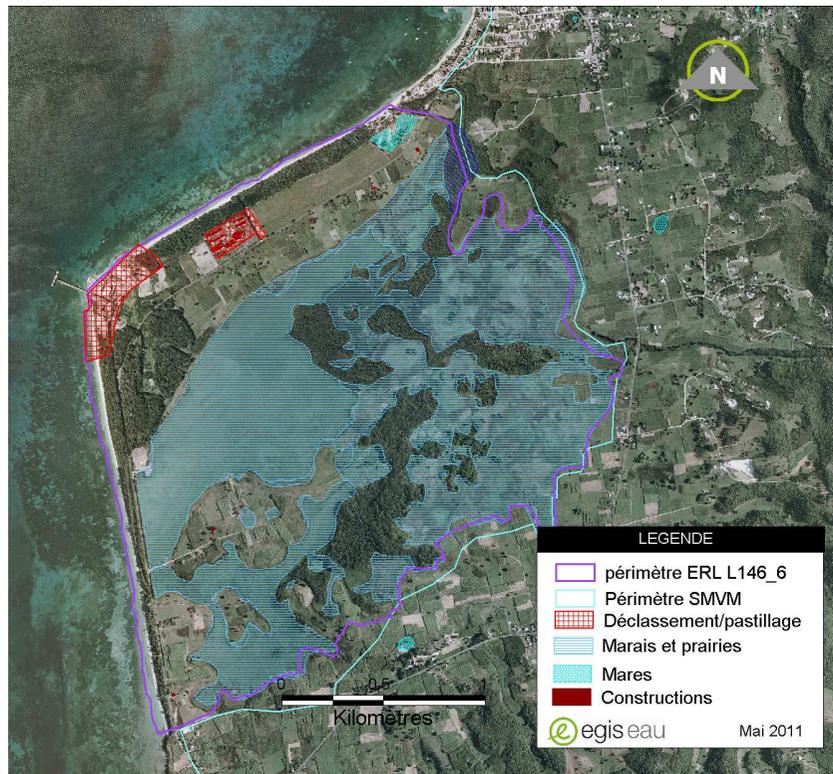
7.3 Besoins de gestion

Le site, acquis en totalité par le conservatoire du littoral est gérée par l'organisme lui même. La Forêt Domaniale du Littoral est également gérée par l'ONF. Des gestionnaires sont ainsi déjà présents sur le site. On peut cependant noter que des actions seraient à mettre en œuvre pour la réhabilitation de la décharge:

8 Projet de modification du périmètre des sites

Les propositions de déclassement en rouge concernent la pointe du site, et une zone proche de celle-ci juste en arrière de la zone boisée littorale classées respectivement en zone UE_Z et NA au POS. Ces zones abritent le port d'embarquement et de nombreuses constructions. Cela induit une perte de leur caractère naturel et justifie leur déclassement. Concernant la décharge, il est proposé de la conserver à l'intérieur du périmètre afin d'inciter à une réhabilitation de la zone.

	ERL d'origine	Extension(s)	Déclassement(s) pastillage(s)	Total ERL
Surface (ha)	494,4	-	12,3	482,1



Projet de modification du périmètre

Le périmètre du site appelle des modifications pour prendre en compte les infrastructures existantes.

